



Académie de Grenoble



à Grenoble, le 27 octobre 2019

CONVOCATION

Réunion d'information syndicale

Mutations inter

Conformément aux articles 12 et 13 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982, les autorisations spéciales d'absence sont obtenues de plein droit et doivent être déposées (accompagnées de la convocation) auprès du chef de service ou d'établissement au moins trois jours à l'avance

Cher(e) collègue,

Tu es invité(e) à participer à la réunion d'information sur la phase inter du mouvement 2019 2020

le mardi 19 novembre
de 9h à 16h30
au Collège Olympique
(20 avenue Marie Reynoard, 38100 GRENOBLE)

Alexandre Majewski
Secrétaire Académique

NB: cette convocation te permet d'obtenir l'autorisation d'absence auprès de ton chef d'établissement